



## Compte rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2021

L'An deux mil vingt et un, le 21 janvier, à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Présents: Thierry ROLLAND- FANTON Catherine - PETREQUIN Myriam - LAMBERT Gilliane - PERRIN Stéphane - CLAIR Franck- CHOLLIER Jean-Vincent - GUITTARD Amélie - DESCHAMPS Grégory. CHOLLIER Jean-Vincent

Absents: PELLET Karine- SABATIER David

Pouvoir:

Secrétaire: Myriam PETREQUIN

### **1°: Approbation du compte-rendu de la réunion du CM du 22/09/2020.**

### **2°: Délibérations**

**Délibération 2021-01** : Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère (CDG38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial

#### Le Maire expose :

Le Centre de gestion de l'Isère procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à **l'adhésion facultative des collectivités**, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et 1 abstention :

- CHARGE le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

- **ACCEPTE** la durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.
- **AUTORISE** Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération 2021-02:** Autorisation de signer le renouvellement de la convention de contrôle des poteaux incendie avec Bièvre Isère.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à signer le renouvellement de la convention de contrôle des poteaux incendie avec Bièvre Isère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à signer le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présents.

### **Délibération 2021-03:** Transfert de bail de la parcelle A397

Le Maire informe l'assemblée de la cessation d'activité en raison de l'exercice des droits à la retraite du titulaire du fermage de la parcelle communale A397.

Après discussion avec les différents agriculteurs, M Le Maire propose de transférer ce fermage à M Denis GALAMAND.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de bail de la parcelle A397 d'une contenance de 3 885m<sup>2</sup> de Monsieur Alain BARDIN à Monsieur Denis GALAMAND
- **DIT** qu'un bail sera rédigé en conséquence.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présents.

### **Délibération 2021-04 :** Création d'un bail pour le fermage d'une partie de la parcelle ZB007

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la suppression du terrain de foot et propose de mettre en fermage une partie de la parcelle ZB007.

Après discussion avec les différents agriculteurs, M Le Maire propose ce fermage à M CHOLLIER Jean-Vincent, GAEC des Platanes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de bail pour 7 880m<sup>2</sup> issues de la parcelle ZB007 à M CHOLLIER Jean-Vincent
- **DIT** qu'un bail sera rédigé en conséquence.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présents.

**Délibération 2021-05** : Autorisation de signer une déclaration préalable de division en vue de construire sur la parcelle ZA43

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à signer la déclaration préalable de division en vue de construire sur la parcelle ZA43.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Le Maire à signer la déclaration préalable
- **CHARGE** Monsieur Le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des présents.

**3° : Questions diverses**

- ❖ Mise en vente de 2 lots sur la parcelle ZA43
- ❖ Adhésion à panneau pocket. Application mobile qui alerte et informe sur la commune.
- ❖ Point fibre optique
- ❖ Terrain Gimard
- ❖ OAP N°1